

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 26 janvier 2023**, à 19:15 sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
Au Trésor-du-Boisé	Absent	Monsieur Hugo DE KOULEN
Beaconsfield	Absente	Madame Élizabéth HUART
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Tania NICOLAS
Cardinal-Léger		Monsieur Fadi BRAYKEH
Catherine-Soumillard	Absente	Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Cristelle LAMOTHE
Dalbé-Viau		Madame Annie ARSENAULT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		Monsieur Steve DUBREUIL
De l'Altitude		Madame Marie-Hélène HOFBECK
De l'Odyssée	Absente	Madame Nathalie MIRON
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
Des Coquelicots	Absente	Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs	Absente	Madame Evelyne BEAULIEU
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
Des Saules-Rieurs		Madame Myriam MÉNARD
Des Sources		Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux	Absente	Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		Monsieur Othman HABLANI
Du Bois-de-Liesse		NIL
Du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELID
Du Grand-Héron	Absente	Madame Isabelle LAFRANCE
Du Petit-Collège	Absent	Monsieur Frédéric DUBÉ
Du SAS	Absente	Madame Christelle Sylvie ONOMO
Édouard-Laurin		Madame Valérie LAVERDIÈRE
Émile-Nelligan	Absent	Monsieur Amir HOUSHMAND
Enfants-du-Monde	Absent	Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil	Absente	Madame Myuri VARAPPIRAGASAM
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sylvie MARIAGE
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Madame Elizabeth VILLENEUVE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Mailin AGUILERA
Hébert		Monsieur Louis BOURGEOULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest	Absent	Monsieur Fadi AOOUN
Île-des-Soeurs		Madame Stéphanie PELLERIN
Jacques-Bizard		NIL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Monsieur Abdelmouctalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy	Absent	Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico	Absent	Monsieur Martin POIRIER
Katimavik	Absente	Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Kahina LADJ
Lalande		Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton	Absent	Monsieur Abdallah BRAHIMI
Laurentide	Absente	Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
L'Eau-Vive	Absente	Madame Rosette MALULU
Lévis-Sauvé		NIL
Marguerite-Bourgeoys		Monsieur Luc MICHAUD
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	Absente	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Karine GIMMIG
Murielle-Dumont	Absente	Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absent	Monsieur Sébastien LAPOINTE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	Absent	Monsieur Michael-Peter MORIN
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		NIL
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry	Absente	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin		Madame Aurora BETANCOURT
Pierre-Laporte		Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Romain NANTA
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Xiaozhou ZHOU
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Mathieu RINALDI
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Geneviève-Ouest		NIL
Sainte-Geneviève-Sud	Absente	Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard	Absent	Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	Absente	Madame Maryam SEYFAEE
Saint-Louis		Monsieur Patrick BARRETTE
Saint-Luc	Absent	Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement		Madame Marie-Hélène LECLERC
Victor-Thérien	Absent	Monsieur Jean-François CODÈRE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide	Absente	Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Peter-Hall		Madame Francine ACHO
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Isabelle Médeiros, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Bianca Nugent, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Marie Forest, substitut, école Joseph-Henrico
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal
 Madame Valérie Chartrand, substitut, école Sainte-Geneviève-Sud
 Madame Marie Forest, substitut, école Joseph-Henrico

Public

Madame Nadia El Jilali, parente, école de l'Altitude
 Monsieur Koné Ousmane, parent, école de l'Altitude
 Monsieur Ibrahim Hamani, parent, de l'Altitude
 Madame Komla Avoumatsodo, parente, école Perce-Neige

Autres présences

Monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint au CSSMB

Madame Lyne Guérin, agent de mobilisation de la FCPQ

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée, les remercie pour leur présence et leur offre ses meilleurs vœux pour l'année 2023. Elle mentionne que le rôle des bénévoles, bien que très important, n'est pas toujours facile considérant leur travail, leurs familles et leurs autres obligations. Elle rappelle que les échanges entre membres du CP doivent être basés sur le respect. Elle soutient que les membres du CP sont là pour travailler ensemble vers un but commun. Madame la présidente invite à être constructifs et respectueux envers les bénévoles et délégués du CP qui s'impliquent pour aider et faire une différence du mieux qu'ils peuvent.

1. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole.

Un délégué demande s'il a été envisagé de demander au CSS d'élaborer des normes en fonction du numérique. Il mentionne avoir demandé à la direction de son établissement, il y a deux ans, que des règles soient établies. Il dit ne pas comprendre que les professeurs permettent la remise des travaux jusqu'à 23 heures 59 alors que les jeunes devraient être couchés à cette heure. Il ajoute que les jeunes ne devraient pas utiliser d'outils électroniques durant l'heure précédant le coucher. Le délégué souligne avoir assisté à une conférence intitulée « Accrocs les ados » confirmant son affirmation. Il dit penser que la pandémie a mené à de gros ajouts électroniques qui ont été conservés dans les écoles. Il ajoute que beaucoup de remises de travaux sont effectuées électroniquement. Il considère que de remettre les travaux, au plus tard, à 20 heures serait plus approprié. Le délégué mentionne avoir posé cette question à son école, il y a deux ans, et qu'elle est restée lettre morte. Il ajoute avoir appris que les professeurs de son école n'étaient pas d'accord. Il signale avoir demandé à chacun des professeurs de son fils, lors de la rencontre des parents de cette année, de devancer l'heure de remise des travaux. Seule la moitié des professeurs a accepté. Le délégué estime qu'une hygiène numérique devrait venir d'en haut. Madame la vice-présidente indique que monsieur Éric Lauzon pourra répondre à cette question lors de son intervention ou revenir plus tard à ce sujet.

Un délégué souligne avoir reçu la question d'un parent de son école au sujet du déneigement. Il signale que les trottoirs n'ont pas été déneigés à plusieurs endroits depuis le mois de novembre. Les parents se demandent quoi faire. Il s'agit d'un trottoir entre le débarcadère et l'école, sur le terrain de l'école. Le déneigeur se charge des trottoirs de l'école voisine du CSS anglophone mais pas ceux de son école. Les amoncellements de neige sont assez importants et il est impossible de les éviter pour entrer dans la cour.

Un délégué dit avoir compris que le CSS permet aux déneigeurs, dans leur contrat, de se mettre à la tâche à 7 heures du matin alors qu'il estime que le travail devrait débuter à 6 heures. Il soutient que des enfants commencent à entrer au Service de garde dès 7 heures. Le délégué désire savoir s'il serait possible de contacter le CSS pour qu'on débute le déneigement à 6 heures. Il indique avoir discuté avec le déneigeur, arrivé à 8 heures 30, alors que rien n'était déneigé, et que celui-ci lui a répondu qu'il y avait du trafic.

2. MOT DU DGA

Monsieur le DGA salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil. Il souligne que de se présenter au CP et de discuter avec ses membres est toujours un plaisir. Monsieur Lauzon remercie madame la présidente pour son mot d'ouverture et indique la

secondar dans ses propos. Il remercie les parents pour leur implication et leur engagement et garantit que c'est fort apprécié par le CSSMB qui croit fermement en la démocratie scolaire.

Monsieur Lauzon indique que le CSSMB est présentement impliqué dans la démarche du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Il soutient que cela demande beaucoup de temps et d'énergie mais qu'il s'agit d'une énergie positive. Il ajoute que le PEVR du CSSMB s'étalera de 2023 jusqu'en 2027. Il déclare que les parents auront un rôle important à jouer à travers les CÉ, entre autres. Les projets éducatifs des écoles vont découler du PEVR. Monsieur le DGA soutient qu'une belle période s'en vient. Cela va permettre au CSSMB de définir les objectifs qu'il va prioriser pour les quatre prochaines années et de visualiser où il se dirige en tant qu'organisation. Monsieur Lauzon indique que les parents en entendront abondamment parler dans les prochains mois.

En réponse à la première question, traitant du numérique, lui ayant été posée lors de la période de questions du public, monsieur Lauzon mentionne que les écoles sont autonomes en ce qui concerne la gestion des enseignants. Il indique que ces problématiques doivent être rapportées au CÉ. Ceci dit, le CSSMB a développé un guide de gestion du numérique pour les employés. On essaye de limiter l'envoi de courriels à des parents, à des membres du personnel, ou à toute autre personne entre 7 heures 30 et 17 heures 30, à moins d'une urgence. Monsieur Lauzon ajoute constater qu'il peut s'agir d'une problématique pour les écoles et qu'il la rapportera au Comité consultatif de gestion auprès des directions d'établissement. Il soutient qu'il les sensibilisera aux problématiques que vivent certains élèves et certains parents. Monsieur le DGA s'engage à faire un rappel auprès du comité de directions à ce niveau ainsi qu'un rappel au sujet du guide sur l'utilisation du numérique.

En réponse à la question lui ayant été posée au sujet du déneigement, monsieur Lauzon mentionne que le CSSMB a beaucoup de recours. Il dit savoir que plusieurs problèmes sont apparus durant la matinée. Des problèmes émanaient de la ville ainsi que des déneigeurs à qui le CSS donne des contrats. Le CSSMB a effectué des appels à la ville de Pointe-Claire et à la ville de Saint-Laurent au sujet de certaines écoles où des problèmes ont été constatés. Le CSS s'est plaint de certains événements fâcheux. En ce qui concerne les déneigeurs, monsieur le DGA mentionne que le contrat stipule que le déneigement doit être terminé à 7 heures du matin et que le CSSMB veillera, dans les prochaines négociations, à ce que cela soit avancé à 6 heures. Monsieur Lauzon ajoute que les directions d'établissement savent qui appeler lorsque de tels problèmes surviennent. Habituellement, le Service des affaires juridiques et corporatives (SAJC), effectue un suivi auprès des villes lorsqu'elles sont à l'origine du problème. Le Service des ressources matérielles se charge des problématiques au niveau des déneigeurs. Celui-ci s'occupe des contrats de déneigement. Monsieur Lauzon déclare qu'un rappel sera effectué à ce sujet auprès des directions d'établissement.

Monsieur le DGA revient sur le guide du numérique, précédemment évoqué. Il s'agit d'un guide interne adressé aux travailleurs. Il mentionne ne pas savoir si celui-ci sera publié et indique qu'il reviendra avec une réponse à ce sujet.

Un substitut questionne monsieur Lauzon au sujet de l'encadrement du numérique. Il mentionne que l'utilisation du numérique s'est accélérée durant la pandémie. Il soutient s'être rendu compte, ainsi que plusieurs parents de son école, que le numérique est même utilisé aux 1^{er} et 2^{ème} cycles sans être accompagné d'un encadrement adéquat, à savoir une formation pour les élèves ainsi que pour les enseignants. Le substitut indique que l'utilisation des outils numériques par les enseignants vient avec une responsabilité. Il ajoute qu'on n'enseigne pas non plus aux enfants comment utiliser les outils numériques de façon responsable. Il demande ce qui pourrait être fait, au niveau du CSSMB, pour mieux encadrer l'utilisation des outils numériques. Monsieur le DGA mentionne que les éléments d'ordre pédagogique et d'encadrement des élèves sont surtout du ressort des écoles. Cependant, le CSSMB s'assoit avec ses directions d'établissement. Des formations relatives à l'utilisation des outils numériques et de la dépendance des élèves sont suivies.

Le CSSMB est bien équipé en matière de formations et en matière d'options d'accompagnement des écoles. Le CSSMB est doté de conseillers pédagogiques formés en technopédagogie. Ils sont formés non seulement sur la connaissance des logiciels, mais aussi sur la connaissance de l'impact de l'utilisation du numérique au niveau de l'apprentissage des élèves. Monsieur Lauzon déclare qu'il pourra rappeler aux directions d'établissement d'utiliser les formations et les conseillers technologiques qui sont disponibles.

Monsieur le DGA répond aux questions lui ayant été acheminées avant la tenue de la séance.

Une question a été soumise à monsieur Lauzon relativement à la mise sur pause, par le CSSMB, de plans d'agrandissements en lien avec une baisse de la démographie prévue pour les prochaines années. Il a été demandé à monsieur Lauzon si l'argent prévu pour les agrandissements peut être utilisé à des fins d'amélioration des locaux vétustes. Monsieur le DGA répond que le CSSMB n'a malheureusement pas le loisir de prendre le budget d'un agrandissement ayant été mis sur pause afin de l'utiliser pour l'amélioration de locaux vétustes. Les enveloppes budgétaires qu'octroie le ministère sont très ciblées et le CSS ne peut pas les utiliser comme il veut. Les budgets destinés aux agrandissements ne peuvent pas être utilisés pour autre chose, comme le sont les budgets destinés aux entretiens et aux immobilisations. Monsieur Lauzon poursuit en indiquant que le CSSMB reçoit des enveloppes pour la réfection et la rénovation des écoles. Beaucoup de travaux sont effectués. Plusieurs chantiers sont en cours. Des centaines de chantiers étaient en branle au CSSMB, l'été passé. Malheureusement, le CSSMB n'a pas le loisir de prendre le budget d'une enveloppe dédiée à une activité pour le transférer dans une autre activité.

Monsieur le DGA signale qu'une question lui a été soumise en lien avec la plomberie dans les écoles. Il a été mentionné à monsieur Lauzon que 280 corrections a des équipements de plomberie ont été planifiées et que 238 ont été complétées à ce jour alors qu'il avait été prévu que toutes les corrections seraient réalisées pour la rentrée scolaire 2022-2023. Il a été demandé à monsieur Lauzon combien de corrections n'ont pas encore été réalisées sur le 42 restantes. Monsieur le DGA répond que 98% des corrections ont été faites dans l'ensemble des écoles par rapport à celles qui étaient planifiées. Les corrections n'ayant pas encore été complétées présentent des problèmes plus importants.

Une troisième question concernant les modules dans la cour de l'école Joseph-Henrico a été soumise à monsieur le DGA. Ceux-ci ont été enlevés car jugés désuets et dangereux par le CCSMB. Il a été demandé quel est l'échéancier prévu pour leur remplacement. Monsieur Lauzon mentionne que les plans sont faits et que les échéanciers pour les remplacer sont établis. Le CSSMB est en appel d'offres. Le contracteur devrait être désigné dans les prochaines semaines pour des travaux qui vont s'effectuer dans deux zones durant l'été. Les travaux sont prévus pour l'été 2023. En parallèle, un projet « embellissement cour d'école » a été demandé. Il s'agit d'une subvention demandée au ministère pour un projet en lien avec une cour d'école. Monsieur Lauzon donne l'exemple d'un terrain de soccer en gazon synthétique.

Un délégué indique que des professeurs se sont présentés pour se plaindre, lors de son dernier CE, pour déclarer qu'ils ne toléraient pas que leur direction communique avec eux le dimanche alors qu'ils envoient, eux-mêmes, des courriels aux enfants, à 16 heures, pour leur dire qu'ils ont un devoir à remettre le lendemain matin, qu'ils doivent se dépêcher et que cela compte pour beaucoup. Il soutient que les enfants sont déjà beaucoup trop face à des écrans et qu'on ne leur permet pas, en plus, de se déconnecter en les gardant à l'affût de courriels provenant de professeurs ayant oublié de donner des devoirs le vendredi. Il mentionne que les parents se battent eux-mêmes avec leurs employeurs pour avoir droit à cette déconnexion. Il déclare qu'il faudrait modifier les horaires de remises des travaux et sensibiliser les professeurs en leur disant qu'ils désirent avoir la paix pour savourer leurs temps de repos et que les enfants également. Monsieur Lauzon dit ne pas pouvoir être en désaccord avec le délégué et mentionne que des suivis seront effectués à ce sujet parce que cela semble être répandu. Il ajoute qu'il lui fera plaisir de faire un rappel

à ce sujet car il considère que cela fait partie de l'hygiène de vie des employés comme des enfants. Le délégué indique qu'une loi à été votée en Ontario pour le droit à la déconnexion. Monsieur le DGA acquiesce.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/23-01/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille, appuyée par madame Raymonde Gomis, et **RÉSOLU à l'unanimité**, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – secondée par madame Raymonde Gomis - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DGA DU CSSMB**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PRÉSENTATION DE MADAME LYNE GUÉRIN – AGENTE DE MOBILISATION DE LA FCPQ**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2022**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 5 DÉCEMBRE 2022**
- 7. SUIVIS ET INFORMATION**
 - 7.1. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (22, 23 et 24 mars 2023 – début des inscriptions : 1^{er} novembre 2022)
 - 7.1.1. Résolution
 - 7.2. Plomb dans l'eau des écoles
 - 7.2.1. Création d'un sous-comité
 - 7.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
 - 7.4. Mot du sous-comité – Élèves à besoins particuliers
- 8. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 8.1. Correspondance
- 9. MOT DES DÉLÉGUÉS ET DE LA CONSEILLÈRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 13. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**
- 14. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 15. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 15.1. Bilan financier du CP
- 16. VARIA**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (23 FÉVRIER 2023)**

4. PRÉSENTATION DE MADAME LYNE GUÉRIN – AGENTE DE MOBILISATION DE LA FCPQ

Madame Guérin se présente, salue l'assemblée et la remercie pour son accueil. Elle mentionne visiter le CP afin de présenter la FCPQ à ses membres. Elle procède à sa présentation. Le [document illustrant la présentation](#) de madame Guérin est disponible sur la page Teams du CP.

La déléguée 1 du CP à la FCPQ remercie madame Guérin pour sa visite ayant pour but de parler de la FCPQ, de ses nombreux programmes et de l'aide aux parents qu'elle offre. Elle mentionne que la FCPQ répond rapidement aux questions des parents. Elle invite les

membres du CP à visiter le site web de la FCPQ. Elle indique que celui-ci contient de nombreux documents intéressants pour les parents.

Madame Jawlakh invite les membres du CP intéressés à assister aux webinaires de la FCPQ à lui écrire. Elle signale que le CP a des places gratuites. Madame Guérin souligne que les inscriptions peuvent se faire aussi tard que le matin même. Ayant été associé à la FCPQ par le passé, un substitut soutient qu'il faut saisir la balle au bond car d'excellentes formations axées sur le rôle des parents ainsi que les limites et les obligations parentales sont offertes. Il mentionne que le CP peut profiter des formations gratuites de la FCPQ car il en est membre. Il suggère d'économiser de l'argent pour le placer à des fins non couvertes par la FCPQ.

Un délégué demande à madame Guérin si un courriel d'invitation a été envoyé au niveau ministre de l'Éducation pour le conseil général de la FCPQ du 4 février prochain. Madame Guérin mentionne que la FCPQ a rencontré le ministre mais qu'elle n'a pas la réponse à cette question. Elle soutient que le ministre sait que la FCPQ pèse lourd dans la balance.

Madame la présidente remercie madame Guérin pour sa visite et pour sa présentation.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

(CP/23-22/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 15 décembre 2022 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur Romain Nanta – Proposition adoptée à l'unanimité)

6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 5 DÉCEMBRE 2022

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 5 décembre 2022.

7. SUIVIS ET INFORMATIONS

7.1. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (22, 23 et 24 mars 2023 – début des inscriptions : 1^{er} novembre 2022)

Madame la présidente indique avoir reçu la confirmation de Maïtre Marie-Josée Villeneuve (Secrétaire générale et DGA au CSSMB) qu'il est possible de transférer des fonds du compte du CCSÉHDAA vers celui du CP afin de permettre à ses trois participants de rejoindre ceux du CP pour bénéficier du tarif de groupe.

(CP/23-22/03)

ATTENDU QUE le 48^{ème} Congrès annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage (ITA) sera présenté virtuellement les 22, 23 et 24 mars 2023 ;

ATTENDU QUE le coût de l'inscription individuelle, après le 15 février 2023, est de quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$) pour le forfait complet de trois jours ;

ATTENDU QUE le coût de l'inscription par personne pour le tarif de groupe, sans date limite d'inscription, est de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$) pour le forfait complet de trois jours ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont convenu de rembourser les frais d'inscription des participants ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont convenu de permettre à dix de leurs membres de participer au 48^{ème} congrès annuel de l'Institut TA ;

ATTENDU QUE trois membres du CCSÉHDAA se joindront aux dix participants du Comité de parents ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription des trois participants du CCSÉHDAA seront ultérieurement transférés du compte du CCSÉHDAA vers celui du Comité de parents ;

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh, appuyée par madame Anne-Marie Robitaille, et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents de rembourser les frais d'inscription, au tarif de groupe de trois cent vingt-cinq dollars (325\$), des 13 participants suivants du CSSMB au 48^{ème} congrès annuel de l'Institut TA :

- Madame **Aurora Bétancourt** ;
- Madame **Kathlene Marcelo-Vidal** ;
- Madame **Mardine Toussaint** ;
- Madame **Martine Riendeau** ;
- Madame **Katherine Rochette** ;
- Madame **Raymonde Gomis** ;
- Monsieur **Steve Dubreuil** ;
- Monsieur **Bachar Saouaf** ;
- Monsieur **Abdallah Brahimi** ;
- Monsieur **Xiaozhou Zhou** ;
- Madame **Julie Cadet** (CCSÉHDAA) ;
- Madame **Isabelle Médeiros** (CCSÉHDAA) ;
- Madame **Fabienne Germeil** (CCSÉHDAA) ;

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – secondée par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

7.2. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

Madame la présidente rappelle que le CP a convenu, en décembre dernier, d'attendre l'intervention de monsieur Dominic Bertrand avant de décider d'une marche à suivre. Une question a également été posée à monsieur Lauzon au sujet du plomb dans l'eau des écoles lors de la présente séance. Elle indique que les membres du CX ont convenu de créer un sous-comité mandaté pour l'étude de ce dossier.

Madame la présidente cède la parole à monsieur Carl Letendre afin qu'il dresse un état de la situation.

Monsieur Letendre évoque les démarches qu'il a menées dans ce dossier auprès du CSSMB. Il a soumis trois demandes d'accès à l'information afin d'obtenir le fichier de suivi des résultats des tests effectués dans les écoles et des mesures correctives apportées. Il mentionne que la dernière version du fichier lui ayant été communiquée date du 22 novembre dernier. Celui-ci est disponible sur la page Teams du CP.

Monsieur Letendre mentionne que le CX propose de créer un sous-comité ayant trois objectifs. Le premier objectif vise à pouvoir parler avec le directeur du Service des ressources matérielles. Monsieur Letendre soutient que l'information lui ayant été communiquée n'est pas cohérente avec les propos tenus par le DG du CSSMB. Il mentionne que le directeur du Service des ressources matérielles pourra donner le portrait exact de la situation. Monsieur Letendre relate que deux versions circulent au sujet du changement des filtres. Il indique qu'on lui avait mentionné que les filtres seraient changés au mois de mars mais il semble que le discours ait

changé. Le second objectif consiste à rédiger une résolution afin de demander au CSS d'élaborer un plan pour les correctifs. Monsieur Letendre souligne avoir demandé deux choses au CSSMB lors de sa dernière demande d'accès à l'information. Il a demandé le fichier, qui lui fut remis, et il a demandé si on pouvait lui donner le plan de remplacement de la robinetterie et de la tuyauterie des endroits fautifs. Il déclare avoir reçu comme réponse « qu'on ne peut pas partager quelque chose qui n'existe pas », signifiant que le CSSMB n'a aucun plan.

Monsieur Letendre signale qu'il est impliqué dans ce dossier depuis plus de trois ans, en plus d'avoir visité le CA à ce sujet et d'avoir alerté le CP. Il ajoute avoir rencontré le DG, un DGA ainsi que l'ancien et le nouveau directeur du Service des ressources matérielles du CSSMB.

Monsieur Letendre indique que le CSSMB semble avoir installé des filtres sur une bonne partie des points fautifs sans être en mesure d'en évaluer le pourcentage. Il soutient que la meilleure stratégie à prendre serait de demander le plan de correctifs des points d'eau fautifs. Il ajoute qu'on ne soumettra pas de demande pour les 70 ou 75 écoles ayant au moins un point d'eau fautif. Il propose une façon de prioriser en prenant les écoles les plus affectées. Il indique que cela concerne à peu près une dizaine d'écoles. Il mentionne que le CX recommande que les représentants de ces écoles aient priorité afin de joindre les rangs du sous-comité.

Monsieur Letendre procède à la présentation du fichier en question. Toutes les écoles y sont répertoriées. Il explique les codes de couleurs utilisés dans le fichier. Monsieur Letendre rappelle que la norme canadienne se situe à 10 ppm et que la norme utilisée pour les écoles est de 5 ppm. Il explique que la différence entre ces deux normes est due au fait que les enfants sont plus sensibles au plomb que les adultes. Monsieur Letendre mentionne que l'OMS considère que 1 ppm dans l'eau est un ppm de trop. Il soutient que 5 ppm crée des problèmes de santé. Il ajoute qu'il est documenté que cela affecte d'autant plus les élèves HDAA.

Un délégué mentionne avoir eu de la difficulté à trouver les résultats en lien avec l'école Perce-Neige. Il ajoute qu'on lui a répondu, lors de la dernière séance du CP, que les vérifications n'avaient pas encore été effectuées dans cet établissement. Monsieur Letendre lui indique où trouver les résultats des tests effectués à l'école Perce-Neige dans le fichier. Le délégué souligne avoir précédemment communiqué un document présentant les résultats des tests effectués en 2020. Ce document est disponible sur la page Teams du CP et permettra de le comparer avec le plus récent ayant été communiqué par monsieur Letendre.

Monsieur Letendre présente le résultat d'un point d'eau situé dans le local 215 de l'école Perce-Neige où le plomb dans l'eau est d'environ 70 fois supérieur à la norme. Un délégué demande si une démarche a été faite auprès de la direction de la Santé publique de Montréal. Il soutient que les maladies d'exposition au plomb doivent obligatoirement être déclarées. Il ajoute qu'il serait intéressant de voir quels sont les indicateurs que la direction de la Santé publique de Montréal a eu en lien avec cela. Il mentionne que cela pourrait ajouter du poids à la représentation que le CP entend faire. Il déclare que, dans le cas contraire, cela en dirait beaucoup sur le fait qu'il n'y a pas assez de prévention et de sensibilisation de la Santé publique à ce sujet. Il soutient qu'il s'agit d'une question de santé publique nationale et que ce n'est pas sur les parents que devrait reposer le poids de la responsabilité de ce suivi. Monsieur Letendre indique qu'il n'avait pas pensé à la Santé publique et qu'il s'agit d'un excellent point. Il dit penser que cela devrait effectivement faire partie des démarches. Monsieur Letendre indique qu'il avait été suggéré de s'adresser à la ville de Montréal mais elle a déjà changé la majorité des entrées d'eau de la plupart des écoles.

Monsieur Letendre signale que l'eau de l'école Jonathan est redevenue contaminée malgré le changement de filtres. Il mentionne qu'il s'agit d'une petite école dotée de trois abreuvoirs et d'une distributrice d'eau au premier étage. Il déclare que le

CSSMB a installé un filtre et a soutenu que l'eau était potable. Les enfants ont rempli leurs bouteilles d'eau durant un an et demi. Il ajoute qu'un deuxième filtre a ensuite été installé cet été. Les quatre points d'eau ont cependant été condamnés en décembre malgré l'installation de deux filtres. Monsieur Letendre déclare que de constater cela lui fait très peur.

Monsieur Letendre mentionne que le changement de la robinetterie a été effectué dans certains cas mais qu'il n'y en a pas eu beaucoup.

Le délégué de l'école Perce-Neige signale que les résultats des deuxièmes tests effectués dans son établissement ne figurent pas dans le fichier présenté par monsieur Letendre. Il demande si cela signifie que les tests n'ont pas été effectués dans certaines écoles et s'il est possible d'obtenir l'information à savoir quand ils le seront. Monsieur Letendre mentionne qu'on pourrait le demander spécifiquement. Il indique que plusieurs points d'eau de l'école Perce-Neige ont été condamnés. Il ajoute que le CSS n'a même pas tenté d'installer un filtre ou de refaire de tests. Les points d'eau ont juste été condamnés et plus personne n'a le droit d'y boire. Il ajoute que cela se résume à une petite affiche collée sur le mur, en arrière du lavabo, indiquant que ce lavabo n'est destiné qu'au lavage des mains. Il dit être conscient qu'il y a des enfants qui ne savent pas lire ou que d'autres sont pressés de remplir leurs bouteilles sans probablement tenir compte des affichettes. Monsieur Letendre soutient que la démarche du CP devrait, entre autres, exprimer au CSS que son argument, à savoir que de l'eau dans une classe est un luxe et que le CSSMB n'a aucune obligation de la rendre potable, est inacceptable. Il affirme qu'il cite exactement les mots du DG du CSSMB.

Un délégué demande s'il est toujours possible d'installer des distributrices d'eau dans les écoles. Monsieur Letendre répond que la direction d'établissement doit en faire la demande. Il mentionne qu'il y en a deux présentement à l'école Jonathan et que c'est aux parents de gérer les bouteilles. Monsieur Letendre précise que les parents se chargent du remplacement des bouteilles car on ne voulait pas mettre cette charge sur les éducatrices. Il souligne que l'école Jonathan est une école alternative et que des parents s'y trouvent tout le temps. Il ajoute ne pas être certain que cette façon de faire serait applicable dans d'autres écoles.

Monsieur Letendre présente un travail qu'il a effectué à l'écran afin de déterminer les écoles les plus affectées. Il énumère les écoles Catherine-Soumillard, de la Mosaïque, Émile-Nelligan, Gentilly, Harfang-des-Neiges, Île-des-Sœurs, Lévis-Sauvé, Perce-Neige, Saint-Clément-Est, Saint-Clément-Ouest, Victor-Thérien et des Sources. Madame la vice-présidente souligne que l'école Victor-Thérien sera inoccupée pendant deux ans, durant des travaux. Monsieur Letendre suggère que les parents représentant ces écoles soient prioritaires afin de figurer sur le sous-comité.

Monsieur Letendre déclare que la robinetterie de 106 points d'eau a été changée sur 1 200 qui présentaient du plomb. Il ajoute ne pas comprendre comment on arrive à déclarer que 98% de la robinetterie a été changée.

7.2.1. Création d'un sous-comité

(CP/23-22/04)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Carl Letendre et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher le dossier du plomb dans l'eau des écoles, composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau** (coordonnatrice)
- Monsieur **Carl Letendre**
- Madame **Bianca Nugent**
- Madame **Elham Eshaghpour**

- Monsieur **Philippe Lamy**
- Madame **Tania Naim**
- Madame **Anne-Marie Robitaille**
- Madame **Anne-Hortense Ebena**

(Proposé par monsieur Carl Letendre – Proposition adoptée à l’unanimité)

7.3. ACTUALITÉ DANS LES ÉCOLES CONCERNANT LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le point est reporté.

7.4. MOT DU SOUS-COMITÉ - Élèves à besoins particuliers

Le point est reporté.

8. MOT DE LA PRÉSIDENTE

8.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente n’a aucune correspondance particulière à signaler.

9. MOT DES DÉLÉGUÉS ET DE LA CONSEILLÈRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Madame Gomis mentionne que le concours du CCSÉHDAA, axé autour du thème de l’intégration, a été lancé. Elle ajoute que le concours sera normalement diffusé dans toutes les écoles en mars afin qu’elles puissent accompagner leurs élèves. Elle signale qu’elle assistera au prochain Forum de la FCPQ pour les parents d’élèves HDAA, en compagnie de madame Katherie Rochette.

Madame Gomis évoque des mesures devant être prises pour les enfants HDAA. Elle soutient qu’on se rend compte, aujourd’hui, que nous devons faire plus attention. Elle revient sur les écrans et l’utilisation du numérique dont il fut précédemment question. Madame Gomis demande si tout le monde est au parfum de son plan d’intervention. Elle indique avoir reçu son plan d’intervention dans le sac d’école de sa fille. Madame Gomis dit qu’il est important de se pencher sur la fait qu’il faut un conseiller pour le primaire et un pour le primaire. Elle soutient qu’il faut voir si nous travaillons tous l’inclusion. Elle évoque la douance et soutient qu’il faut se demander ce que le parent peut donner pour stimuler les enfants. Madame Gomis mentionne qu’il faut se questionner à savoir quelles sont les difficultés qui se présentent aux parents, si on a vu un changement dans ce qu’observe l’enfant ou encore si nous portons attention aux bulletins modifiés. Madame Gomis signale que les parents remarquant quelque chose peuvent le lui rapporter ainsi qu’à madame Rochette. Elle ajoute qu’elles pourront en faire mention au CCSÉHDAA ainsi qu’à madame Anne-Lyse Levert (directrice adjointe – SRÉ – Adaptation scolaire). Madame Gomis soutient que la pandémie a prouvé qu’on peut trouver des moyens d’effectuer le travail du plan d’intervention. On peut utiliser les plateformes Teams ou Zoom. Elle mentionne qu’auparavant, il fallait auparavant se déplacer. Elle ajoute que nous avons désormais des outils permettant d’être efficaces, de gagner du temps et de trouver de bonnes pratiques pour les enfants. Madame Gomis soutient qu’il s’agit d’un cri d’alarme. Elle dit penser que les parents doivent faire leur devoir s’ils désirent que les enfants évoluent dans un environnement propice à leur éducation et à leur élévation

10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame Bianca Nugent mentionne qu’une formation sur le plan d’intervention est préparée par le Service des ressources éducatives du CSSMB. Elle ajoute que la FCPQ offre également des formations et soutient qu’il est important d’avoir le point de vue et le pouls

de ce qu'offre notre CSS et quelle est la portée de leurs présentations. Madame Nugent indique avoir contacté madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe au Service des ressources éducatives du CSSMB. Elle souligne que madame Levert ne présentera pas cette formation. La présentation de la conférence devrait être assurée par madame Geneviève Cardinal. Madame Nugent indique que deux dates ont été pressenties, soit le 15 ou le 22 février 2023.

Madame la coordonnatrice indique avoir consulté le sondage ayant été réalisé par sa prédécesseure et que les parents sont majoritairement favorables à ce que les conférences soient présentées à 19 heures.

Parlant du plan d'intervention, madame Nugent déclare qu'il y a toutes sortes d'enjeux. Elle soutient que nous sommes dans une ère où nos enfants sont exposés à plusieurs facteurs pouvant rendre difficiles leurs apprentissages, indépendamment de leurs diagnostics ou de leurs conditions. On parle simplement de besoins, de capacités et de moyens pour pouvoir les soutenir.

Madame la coordonnatrice signale avoir également contacté le groupe *Commeunique*. Elle indique que trois conférences intéressantes seraient prêtes à être présentées. Madame Nugent a demandé que des dates lui soient soumises. Elle souligne que plusieurs ouvertures sont possibles pour une présentation au mois de mars. Elle évoque les sujets suivants : les comportements, l'estime de soi, comment communiquer efficacement avec les ados, le stress sans détresse ou encore la réussite scolaire.

Madame Nugent indique que le mois d'avril sera le mois de sensibilisation à l'autisme. Elle évoque la réflexion en cours par rapport à la différence, à la neurodiversité et à la douance. Elle ajoute qu'on parle beaucoup de double exception. Madame la coordonnatrice déclare qu'il serait intéressant et au bénéfice de tous les parents de mieux connaître la réalité des enfants qui sont différents. Madame Nugent relate qu'elle est chercheuse de formation et avoir des contacts avec des collègues, professeurs à l'Université, qui donnent des formations gratuites comme sur l'autodétermination pour les enfants, sur la façon de soutenir leur autodétermination et les aider à devenir des adultes capables de faire des choix.

Madame Nugent indique que la formation traitant du plan d'information est statutaire. Elle mentionne qu'il y a des élèves qui doublent au premier cycle du primaire. Elle ajoute qu'ils ont des plans d'intervention dès la première année et dit penser qu'il est important pour tous les parents de bien saisir quand c'est le bon moment d'avoir un plan, ce qu'est le PI, comment on le coconstruit et ce que sont les objectifs visé par celui-ci.

Madame la présidente explique la marche à suivre pour en lien avec les conférences du CP. Elle mentionne que celles-ci doivent d'abord être présentées aux membres du CP. Pour proposer une conférence, les informations suivantes sont requises : le titre de la conférence, son prix, la date et l'heure de sa présentation, l'identité ainsi qu'un court résumé du parcours de la conférencière. Le CP doit ensuite adopter la conférence. Le sous-comité élabore ensuite l'invitation pour la conférence en se basant sur le gabarit d'une conférence ayant été précédemment présentée. L'invitation ayant ensuite été acheminée au secrétaire du CP est ensuite diffusée par ses soins aux membres du CP et du CCSÉHDAA, ainsi qu'aux instances du CSSMB. L'invitation est également envoyée aux directions des écoles afin qu'elles la transmettent à leurs parents par l'entremise de tous les moyens de diffusion à leur disposition (liste de courriels, site web de l'école, babillard, Allô-parents, etc.).

Les membres du CP conviennent de présenter une conférence traitant du plan d'intervention, le 22 février 2023.

(CP/23-22/05)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter la conférence de ..., traitant du plan d'intervention, le 26 février 2023, à compter de 18 heures 50;

ATTENDU QUE le CP n'a aucun coût à déboursier pour la présentation de cette conférence;

ATTENDU QUE cette conférence sera présentée virtuellement sur la plateforme Zoom;

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'adopter la conférence présentée virtuellement par ..., le 22 février 2023, sur la plateforme Zoom, pour un coût nul.

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à la majorité)

Une invitation est lancée aux membres du CP afin de rejoindre le Comité Intégrations et conférences afin d'appuyer mesdames Nugent et Gomis.

Un délégué propose que les conférences gratuites traitant du passage du primaire vers le secondaire et sur le plan d'intervention soient statutaires. Il ajoute qu'il s'agit d'une ressource du CSSMB. Il soutient que les parents ont besoin de ces deux conférences pour la continuité de l'éducation des enfants. Madame Nugent souligne que le CSSMB est présentement très affairé avec le PEVR. Elle indique ne pas avoir eu de confirmation pour la seconde conférence. Madame la coordonnatrice ajoute que plusieurs dates sont possibles pour présenter une conférence du groupe *Communiqué* au mois de mars. Madame Nugent indique qu'elle va attendre la confirmation de madame Levert pour la présentation d'une conférence traitant du passage du primaire vers le secondaire en avril prochain. La demande est déjà passée.

Concernant la conférence sur le passage du primaire vers le secondaire, madame la vice-présidente souligne que les membres du CP changent et que leur mandat se termine en juin.

Madame la coordonnatrice indique qu'elle présentera une liste de conférences intéressantes aux membres du CP, le 23 février prochain.

11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame Kathlene Marcelo-Vidal indique avoir écrit à monsieur Jean Milette, du Service des communications du CSSMB. Elle souligne ne pas avoir reçu de réponse de sa part mais dit conserver l'espoir de parvenir à le rejoindre. Elle voudrait lui parler d'une plus grande visibilité du CP, surtout pour les non-membres du comité. Madame la coordonnatrice indique qu'il n'est pas vraiment possible de modifier la première page du site web du CSSMB. Elle mentionne qu'elle a eu l'idée d'améliorer cette visibilité à l'aide d'un compte Instagram ou Facebook. Elle soutient que cela permettrait d'expliquer ce qu'est le CP aux parents ne faisant pas partie du comité. Elle ajoute que cela pourrait éventuellement inciter à le rejoindre. Madame Marcelo-Vidal signale avoir aussi pensé à créer de petites publicités traitant des sous-comités du CP. Elle explique que celles-ci pourraient présenter les tâches des sous-comités pour démystifier le tout afin que les parents n'imaginent pas que d'y adhérer implique une grosse charge de travail. Madame la coordonnatrice relate qu'elle devrait être en mesure d'informer davantage les membres du CP au sujet de la progression de son dossier après avoir rencontré monsieur Milette.

Madame la présidente indique que les membres du CP intéressés à se joindre au comité Innovation et Communication, afin de porter assistance à madame Marcelo-Vidal, sont les bienvenus.

12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Madame Anne-Hortense Ebena signale que les membres du Comité consultatif de transport se sont réunis, le 17 janvier dernier. Il fut question des finances. Elle mentionne qu'aucun surplus, ni aucun déficit n'a été déclaré jusqu'à présent. Elle ajoute que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport), a annoncé qu'un transporteur a décidé de vendre sa compagnie. Madame Provost a demandé une approbation aux membres du comité consultatif afin de pouvoir porter ce dossier au CA, le 31 janvier prochain. Madame Provost a traité de l'école de l'Altitude. Apparemment, les élèves de cette école n'ont pas accès au transport scolaire et les parents se seraient plaints. Madame Ebena soutient que les parents aimeraient bénéficier de ce service. Madame Ebena évoque le remboursement des élèves utilisant les services de la STM. Elle mentionne qu'ils habitent à moins de 2.6 kilomètres de leur domicile et sont automatiquement éligibles. Elle ajoute que le montant ayant été déterminé pour les élèves du CSSMB s'élève à 110,28 dollars et à 392 dollars pour ceux ayant des parents à faibles revenus. Madame Ebena précise que des preuves doivent être présentées pour bénéficier de ce montant. Madame Ebena mentionne qu'une réflexion est en cours afin de déterminer comment entamer des pourparlers avec la STM pour alléger la tâche des élèves en permettant que la gestion des paiements s'effectue entre elle et le CSSMB. Rien n'a encore été officialisé à ce sujet. Madame Ebena déclare que le remboursement pour le transport des enfants est également en cours de réflexion. Il n'y aura pas de problème cette année, aucune preuve ne sera exigible et tous les enfants seront remboursés. Madame Ebena soutient que cela pourrait changer l'année prochaine mais que madame Provost n'a pas été en mesure d'en dire davantage à ce sujet.

La prochaine rencontre du Comité consultatif de transport se tiendra le 20 avril 2023.

Un délégué indique avoir reçu un courriel provenant du Service du transport. Celui-ci mentionne que « n'ayant constaté aucune amélioration du service, la conductrice a été retirée de la route de l'école ». Il demande ce qui fait que le Service du transport du CSSMB prenne une décision aussi drastique. Il demande si c'est dû à un certain nombre de plaintes et mentionne qu'il n'y a pas tant d'enfants que cela dans l'autobus. Il se questionne au niveau de la procédure menant à une telle action. Madame la présidente suggère au délégué de rédiger sa question afin qu'elle soit soumise à madame Provost.

Un délégué souligne qu'il rédigera également une question pour madame Provost, en lien avec les autobus stationnés devant les écoles primaires. Il soutient qu'on ne voit pas les enfants lorsqu'il y a de la neige.

Madame la vice-présidente rappelle que des parents de l'école de l'Altitude ont visité le CP, en décembre dernier, afin de poser des questions concernant le transport scolaire de leur établissement. Elle signale que le CSS a rencontré les parents en janvier et une seconde rencontre est prévue. Tout se déroule normalement et le DG a vraiment pris les choses en main.

13. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ

Madame Hala Jawlakh indique que le Conseil général de la FCPQ se tiendra le 4 février prochain. Elle signale qu'il y sera question des besoins des parents (communications et bulletins), du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et des instances parentales, des projets pédagogiques particuliers et du bilan de la gouvernance scolaire. Elle souligne que ces sujets seront traités autour d'une table ronde. Madame Jawlakh invite les membres ayant des informations à lui communiquer ou des questions à poser à les lui faire parvenir.

Madame Jawlakh évoque un [sondage de la FCPQ en lien avec la gouvernance scolaire](#). Des questions sont destinées aux membres des CÉ, aux membres du CP et aux membres des CÉ. Elle demande aux membres du CP de bien vouloir y répondre. Elle signale que la FCPQ utilise les réponses obtenues pour mettre de la pression sur le gouvernement en vue de

changements. Elle mentionne avoir entendu quelques critiques au sujet de ce sondage et demande que celles-ci lui soient rapportées afin de pouvoir les transmettre à la FCPQ.

Madame Jawlakh indique que la FCPQ a fait plusieurs sorties dans les médias. Elle a demandé une stratégie gouvernementale pour la sécurité routière. Il y a eu des réactions à la suite des bris de services annoncés dans certains CSS. Madame Jawlakh ajoute qu'il fut aussi question du bulletin scolaire.

Madame Jawlakh évoque les webinaires. Elle invite les membres intéressés à la contacter.

Madame Jawlakh souligne la semaine nationale de l'engagement parental. Elle mentionne qu'il sera possible de nommer des gens afin que leur soit remis un [certificat de reconnaissance](#). Elle indique que [trois catégories sont considérées](#). Les CE peuvent faire une résolution afin de nommer quelqu'un (ou plusieurs personnes). Le CP peut également faire une résolution pour nommer quelqu'un ou plusieurs personnes. Madame Jawlakh ajoute que le CP peut aussi nommer une personne afin qu'elle fasse partie d'un concours incluant tous les CP. La FCPQ choisira un seul gagnant parmi ceux-ci.

Madame la vice-présidente souligne que le Délégués express de la FCPQ est déposé toutes les semaines sur la page Teams du CP.

14. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA

La prochaine rencontre du CA du CSSMB se tiendra le 31 janvier prochain.

15. MOT DE LA TRÉSORERIE

15.1. BILAN FINANCIER DU CP

Le point est reporté.

16. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (23 FÉVRIER 2023)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 20.

Madame Tania Naim,
Présidente 2022-2023 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 26 JANVIER 2023 – CP
/rm*